



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 308

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160552

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à Disposition d'un agent municipal auprès de la ville de Bourg-Argental - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 308

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160552

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à Disposition d'un agent municipal auprès de la ville de Bourg-Argental - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Bourg-Argental, dans le cadre de sa politique sportive volontariste, a pour objectif de répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi de favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs tels que l'apprentissage de la natation.

Pour favoriser cet apprentissage, la municipalité va proposer un cycle de natation scolaire en juin 2016 aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées de la ville au sein de sa piscine municipale.

Ce projet s'inscrit dans la cadre d'un cycle pédagogique en lien avec l'Éducation Nationale. En effet, en mettant des créneaux horaires à disposition des collèges, la ville offre également la possibilité d'organiser la continuité des apprentissages de l'école primaire au collège.

□ **Motivation et Opportunité :**

Toutefois, l'encadrement de cette activité de natation à l'école est strictement réglementé et renforcé. Les textes de l'Éducation Nationale définissent les qualifications et les intervenants sont obligatoirement des éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS ou BEESAN). Ceux-ci doivent également détenir un agrément spécifique délivré par l'Inspecteur d'Académie.

La Ville de Bourg-Argental ne disposant pas du personnel qualifié pour la mise en oeuvre de ce projet, elle sollicite la mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Étienne, éducateur des activités physiques et sportives, qui détient toutes les qualifications nécessaires à l'enseignement de la natation scolaire et à la mise en oeuvre de ce cycle.

De plus, cet agent connaît tout particulièrement le projet pédagogique de natation de la Loire puisqu'il a participé à sa mise en oeuvre en 2015 au sein de la piscine Pierre Poty qui était site pilote.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Étienne a décidé d'accompagner la Ville de Bourg-Argental dans son projet sportif par la mise à disposition à temps plein d'un agent municipal du 6 juin au 3 juillet 2016 inclus.

- enseignement de la natation en milieu scolaire dans le cadre du cycle pédagogique
- surveillance de bassin.

Le coût de la mise à disposition sera remboursé par la Ville de Bourg-Argental à la Ville de Saint-Etienne.

Cette décision doit prendre la forme d'une convention jointe à la présente délibération.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

coût de l'agent :
traitement + régime
indemnitaire
3 260€ temps complet
Recette : 3 260€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition à titre onéreux (conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008) d'un agent municipal auprès de la Ville de Bourg-Argental.
- approuver la convention avec la Ville de Bourg-Argental réglant les modalités de cette mise à disposition
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ce document dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Dépense : chapitre 012 - articles 6 411 et suivants Recette : chapitre 70 - article 70848
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Michel BEAL